

Plafonniers-détecteurs multitechnologiques

N^{os} de cat. OSC05-R, OSC10-R et OSC20-R

À combiner à des blocs d'alimentation OSPxx ou CN100 de 24 V c.a./c.c. ou à d'autres sources à basse tension de classe 2

DIRECTIVES

MODELES							
N° de cat.	Description	Plage de tensions	Consommation	Relais de CVT	Fréquence	Champ de vision	Emplacements suggérés
OSC05-RMW	Multitechnologique, à une voie	16-28 V c.a./c.c.	21mA DC, 40mA AC	Relais isolé 1 A à 30 V c.a./c.c.	40 kHz	45 m°	Installation dans un coin au-dessus d'une porte
OSC10-RMW	Multitechnologique, à deux voies	16-28 V c.a./c.c.	28mA DC, 50mA AC	Relais isolé 1 A à 30 V c.a./c.c.	40 kHz	95 m°	Installation au centre d'une pièce/aire
OSC20-RMW	Multitechnologique, à deux voies	16-28 V c.a./c.c.	26mA DC, 48mA AC	Relais isolé 1 A à 30 V c.a./c.c.	32 kHz	185 m°	Installation au centre d'une pièce/aire

LEVITON®

PK-93734-10-05-2A

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU DE BLESSURE MORTELLE, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT SOIT BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.**
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien qualifié.
- Les détecteurs doivent être fixés à des surfaces exemptes de vibrations.
- Ne pas effectuer de terminaisons au moyen de fils de type informatique, comme ceux de catégorie 5/6e.
- Les détecteurs doivent être installés à une distance d'au moins deux mètres des bouches d'aération, des appareils de traitement de l'air et des surfaces réfléchissantes (fenêtres/miroirs).
- Ne jamais toucher la lentille du dispositif; en nettoyer la surface avec un linge humide seulement.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ :

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement. Toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.

Outils requis :

Tournevis ordinaire/Phillips
Pincettes
Coupe-fil

Ruban isolant
Crayon

Pièces comprises :

Détecteur (1)
Vis n° 8-32 de 1,3 cm (2)
Vis n° 8-32 de 3,8 cm (2)
Rondelles et écrous n° 8-32 (2)

Tige filetée (1) et écrou hexagonal (1)
Demi-obturateur (1)
Obturateur perforé de 360° (1)
Rondelle en plastique (1)

DESCRIPTION

Raccordés à un bloc d'alimentation OSPxx ou CN100, ou encore à une autre source de classe 2, ces détecteurs à basse tension à infrarouge passif/ultrasons commandent automatiquement l'éclairage. Ils allument les lumières et les maintiennent sous tension tant que des mouvements sont captés, puis les éteignent une fois le délai prescrit écoulé.

Employant la toute dernière technologie à microprocesseur, ils analysent et rectifient leurs réglages en fonction des circonstances changeantes, ce qui a pour effet d'optimiser continuellement leur rendement.

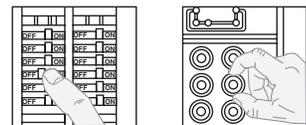
En combinant les modes de détection à ultrasons (effet de décalage Doppler), d'une sensibilité maximale, et à infrarouge, moins sensible aux déclenchements importuns, ces dispositifs constituent un des meilleurs choix sur le marché.

INSTALLATION

REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

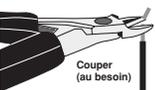
Étape 1

AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder à l'installation!



Étape 2

Préparation et raccordement des fils :



1,3 cm
(1/2")

Gabarit de dénudage
(pour mesurer les
fils dénudés)

Étape 3

Installations types :

Trois installations types sont expliquées ici, soit A, B et C. Il suffit de choisir celle qui convient le mieux à son application. D'autres méthodes pourraient également être possibles, mais elles ne sont pas décrites aux présentes.

A. Fixation à un plafond suspendu au moyen d'une tige filetée :

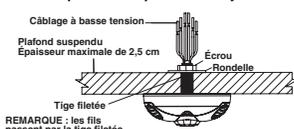
REMARQUE : cette installation requiert la tige filetée fournie.

1. Choisir l'endroit idéal et l'obturation requise selon l'application (se reporter à un schéma d'emplacement).
2. Se servir d'un outil quelconque ou de la tige filetée fournie pour percer dans une dalle de plafond un orifice juste assez grand pour y insérer cette dernière (de 1,5 à 2,5 cm).
3. Insérer les fils du détecteur dans l'extrémité évasée de la tige. Placer la tige à la base du détecteur.
4. Insérer l'extrémité évasée de la tige dans l'ouverture au bas du détecteur, et visser en place.

Étape 3 suite

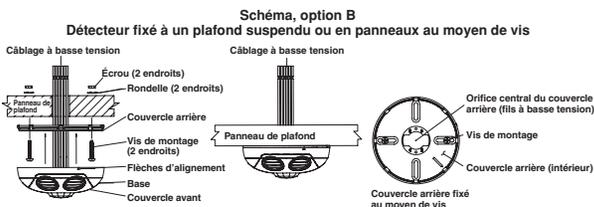
5. Insérer d'abord les fils dans l'orifice pratiqué, puis y enfoncer la tige jusqu'à ce que le détecteur soit bien encastré dans la dalle de plafond.
6. De l'autre côté de la dalle, faire passer les fils dans une des rondelles n° 8-32 glisser cette dernière sur la tige et y serrer un des écrous hexagonaux correspondants.
7. **Câblage de classe 2 :** Raccorder les fils à basse tension entre le bloc d'alimentation et le détecteur conformément au SCHEMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit : entortiller fermement les brins de chaque raccord fil/conducteur et les insérer dans des marettes de grosseur appropriée. Visser ces dernières (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.
8. Tourner le détecteur pour l'orienter dans la direction voulue. La base et le couvercle arrière du dispositif sont interverrouillables; pour les assembler solidement, il faut s'assurer que les flèches ne soient plus alignées.
9. Rétablir l'alimentation du bloc au fusible ou au disjoncteur. **L'INSTALLATION EST TERMINÉE. REMARQUE :** tous les fils connectés au détecteur doivent être de classe 2 à basse tension.

Schéma, option A Détecteur fixé à un plafond suspendu au moyen d'une tige filetée



B. Fixation à un panneau ou à un plafond suspendu au moyen de vis :

- REMARQUE :** cette installation requiert soit les vis, les rondelles et les écrous fournis, soit des vis convenant aux dispositifs d'ancrage offerts sur le marché.
1. Choisir l'endroit idéal et l'obturation requise selon l'application (se reporter à un schéma d'emplacement).
 2. Pratiquer dans la dalle ou le panneau un orifice suffisamment grand pour y insérer les fils raccordés et leurs marettes (diamètre d'environ 2,5 cm).
 3. Séparer le détecteur de son couvercle arrière en les tournant d'abord pour en aligner les deux flèches.
 4. Fixer le couvercle arrière au plafond au moyen des vis, des rondelles et des écrous fournis, ou de vis et de dispositifs d'ancrage du marché.
 5. **Câblage de classe 2 :** Raccorder les fils à basse tension entre le bloc d'alimentation et le détecteur conformément au SCHEMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit : entortiller fermement les brins de chaque raccord fil/conducteur et les insérer dans des marettes de grosseur appropriée. Visser ces dernières (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.
 6. Enfoncer les raccords dans l'orifice central du couvercle arrière, puis à travers le plafond.
 7. Insérer le corps du détecteur sur le couvercle arrière en alignant les flèches. Bloquer l'assemblage en tournant le dispositif jusqu'à ce que les flèches ne soient plus alignées.
 8. Tourner le détecteur pour l'orienter dans la direction voulue.
 9. Rétablir l'alimentation du bloc au fusible ou au disjoncteur. **L'INSTALLATION EST TERMINÉE.**

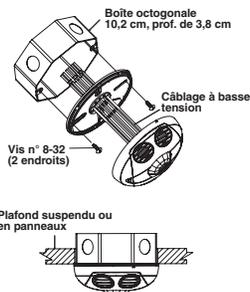


Étape 3 suite

C. Fixation dans une boîte de dérivation ou sur une canalisation :

REMARQUE : les schémas ci-dessous illustrent des manières d'installer le détecteur dans une BOÎTE ou sur un CONDUIT :

Détecteur fixé dans une boîte octogonale encastrée dans un panneau de plafond



Étape 3 suite

Détecteur fixé dans une boîte ronde avec canalisation pour panneau de plafond

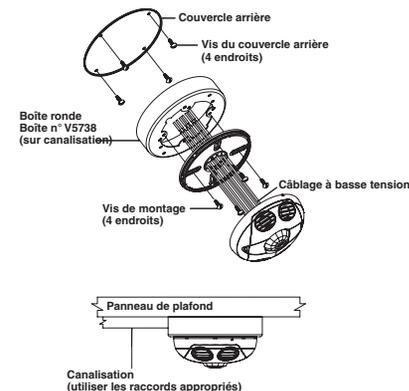
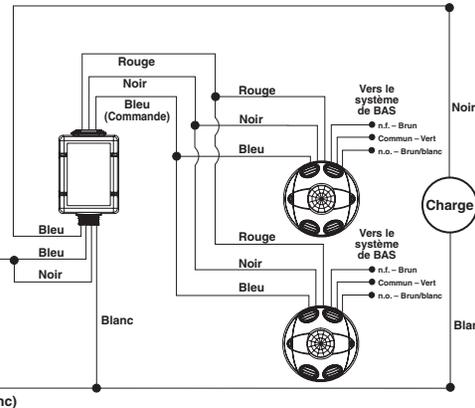


Schéma de câblage : Plusieurs détecteurs, un seul bloc d'alimentation

TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES FILS			
Nom	Couleur	Calibre	Temp/Tension
Alimentation (24 VAC/VDC)	Rouge	24	200 °C/600V
Commun	Noir	24	200 °C/600V
Détection	Bleu	24	200 °C/600V
Relais	Brun (N/C)	24	200 °C/600V
	Brun/Blanc (N/C)	24	200 °C/600V
	Vert (Comun)	24	200 °C/600V

Gamme OSPxx Bloc d'alimentation



REMARQUE : s'assurer de recouvrir le fil inutilisé.

WEB VERSION

FUNCTIONNEMENT

- **Mode multitechnologique** – Ceci est le mode de fonctionnement par défaut du détecteur. L'éclairage est commuté par infrarouge seulement, mais est maintenu allumé par détection tant à infrarouge qu'à ultrasons. Les lumières ne s'éteignent après le délai sélectionné que si aucun mouvement n'est capté par ces deux méthodes.
- **Mode monotecnologique** – Ici, une seule technologie est employée. On choisit laquelle (infrarouge ou ultrasons) en déplaçant des commutateurs DIP. L'éclairage est commuté et maintenu allumé par détection. Les lumières s'éteignent après le délai sélectionné quand plus aucun mouvement n'est capté.
- **Délai d'éteinte** – Le détecteur est conçu pour éteindre ses charges quand aucun mouvement n'est détecté pendant un délai choisi. Ce délai peut être réglé au niveau du cadran noir. Il est cependant à noter qu'il se règle automatiquement pour s'adapter aux paramètres de chaque installation en fonction des conditions ambiantes et des habitudes des occupants.
- **Mode de passage** – Cette fonction est utile dans les pièces où on ne fait que passer. Dans ce mode le détecteur éteint les lumières peu de temps après que la pièce se soit vidée. Quand une personne entre dans la pièce, le détecteur allume ses charges. Si la personne part avant le délai de passage par défaut (2,5 minutes), les lumières s'éteignent, mais si elle reste plus longtemps, le détecteur revient en mode de fonctionnement normal.
- **Témoins** – Ce dispositif est doté de deux témoins qui clignotent quand des mouvements sont détectés. Il est à noter que ce clignotement peut être désactivé au niveau des commutateurs DIP. Le vert indique que la détection est à ultrasons, et le rouge, qu'elle est à infrarouge.

AUTOREGLAGES

Les dispositifs de cette gamme analysent continuellement les paramètres environnants et modifient leurs réglages de manière à maximiser la détection de mouvements tout en minimisant l'effet de divers parasites (brouillage électrique, courants d'air, variations de température, etc.).

Fonctionnement :

Quand des mouvements sont initialement détectés, le dispositif adopte d'abord le mode de « passage ». Si ces mouvements durent plus de 2,5 minutes, il passe automatiquement en mode « d'occupation ». Dans ce mode, le délai d'éteinte correspond à la valeur réglée. Ce délai varie ensuite en fonction des conditions présentes dans la pièce contrôlée. La prochaine fois que des mouvements seront détectés, le dispositif fonctionnera avec le délai ainsi adapté (se reporter à la section **Apprentissage des circonstances ambiantes – délai d'éteinte**).

Il est à noter que les valeurs peuvent être réinitialisées au niveau des commutateurs DIP.

Apprentissage des circonstances ambiantes – délai d'éteinte :

Ces détecteurs adaptent automatiquement leur délai d'éteinte en fonction du profil d'occupation et des conditions ambiantes de la pièce dans laquelle on les a installés. Pour ce faire, ils analysent les propriétés des mouvements détectés de manière à réduire le délai d'éteinte quand ils sont fréquents, et à l'allonger quand ils se font plus rares.

Si les lumières s'éteignent alors que la pièce est encore occupée, le délai est immédiatement allongé afin d'éviter que cela ne se produise de nouveau.

Apprentissage des circonstances ambiantes – ultrasons :

En mode ultrasonique, les détecteurs « apprennent » le profil d'occupation quotidien de leur pièce et ce, pendant une période de sept jours. Ils analysent continuellement les données recueillies et règlent leur sensibilité en conséquence, soit en la diminuant pendant les temps moins occupés, soit en l'augmentant en périodes d'activité accrue. Cet autoréglage n'est cependant pas actif quand le dispositif fonctionne en mode infrarouge seulement.

RÉGLAGES

Réglages par défaut :

Les cadrans sont mis en usine aux positions recommandées (se reporter au tableau 3 et à la figure 1).

Tous les commutateurs DIP sont à la position « OFF », sauf le A4, qui est à « ON » (tableau 4).

Couleur	Symbole	Fonction	Réglage	Réglages par défaut
Vert		Réglage de la portée du capteur à ultrasons	Réglage de la portée Extrême gauche – portée minimale (hors tension) Extrême droite – portée maximale	50 %
Rouge		Réglage de la portée du capteur à infrarouge	Réglage de la portée Extrême gauche – portée minimale (hors tension) Extrême droite – portée maximale	75 %
Noir		Délai d'éteinte	Extrême gauche – délai minimal (30 sec) Extrême droite – délai maximal (30 min)	50 % (10 min)

N	M	O	FO	NC	ION	GLAGE
			G	B	OFF	ON
A1			Modes mono/multitechnologique		OFF	ON
A2*			IR/US		OFF	ON
A3			Mode manuel		OFF	ON
A4			Mode de passage désactivé		OFF	ON
B1			Allumage forcé		OFF	ON
B2			Eteinte forcée		OFF	ON
B3			Mode de vérification		OFF	ON
B4			Témoins désactivés		OFF	ON

*REMARQUE : ce réglage ne peut être choisi qu'en mode monotecnologique.

Mode de vérification : dans ce mode, le délai est fixé à 4 secondes pour permettre d'effectuer des vérifications sans avoir à attendre trop longtemps. Les témoins émettent alors un clignotement anbre toutes les six à sept secondes.

1. **S'ASSURER QUE LE DISPOSITIF SOIT SOUS TENSION.**
2. Retirer le couvercle avant.
3. Trouver le 3e commutateur du groupe B (B3, figure 1), lequel devrait avoir été mis à la position OFF en usine.
4. Pour passer en mode de vérification, il faut le mettre en position ON, puis le remettre à OFF. Le délai d'éteinte devrait être fixé à 4 secondes. **REMARQUE :** Si B3 est déjà à ON, il suffit de le remettre à OFF pour entrer dans ce mode.

REMARQUES :

1. Le délai restera ainsi en mode de vérification (4 secondes) pendant 15 minutes et reviendra ensuite automatiquement à la valeur réglée au niveau du cadran noir.
2. Pour sortir manuellement du mode de vérification, il suffit de faire passer le commutateur B3 de OFF à ON, puis encore à OFF.

Fonctionnement du relais isolé :

Le relais isolé accepte les lignes de transmission de signaux de classe 2 à basse tension (comme celles de CVG) d'une intensité pouvant atteindre 1 A à 30 V c.a./c.c. Ce relais unipolaire bidirectionnel est muni de fils normalement ouverts, normalement fermés et communs. Son fil normalement ouvert se raccorde au commun quand des mouvements sont détectés.

Hauteur d'installation :

La hauteur recommandée pour la lentille standard (par défaut) est de 8 pi (2,5 m). La hauteur recommandée pour la lentille à portée moyenne (par défaut) est de 8 à 20 pi (2,5 à 6 m).

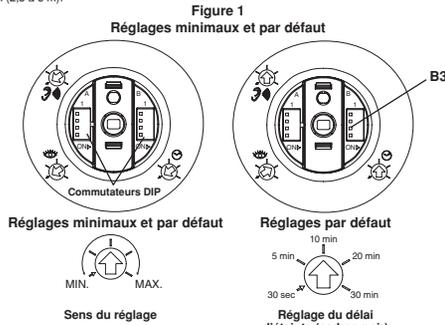


Figure 1
Réglages minimaux et par défaut

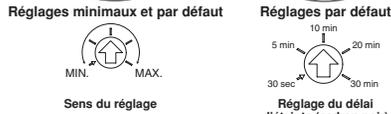


Figure 2 (N° de cat. OSC05)
Champs de vision

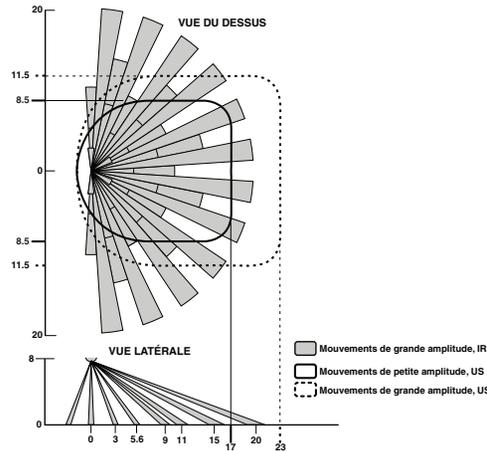


Figure 3 (N° de cat. OSC10)
Champs de vision

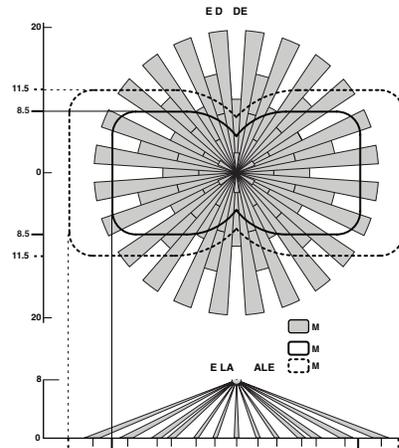


Figure 4 (N° de cat. OSC20)
Champs de vision

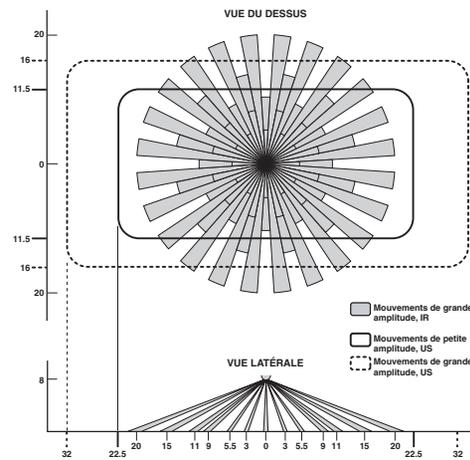


Figure 5 (Lentille à portée moyenne)
Champs de vision

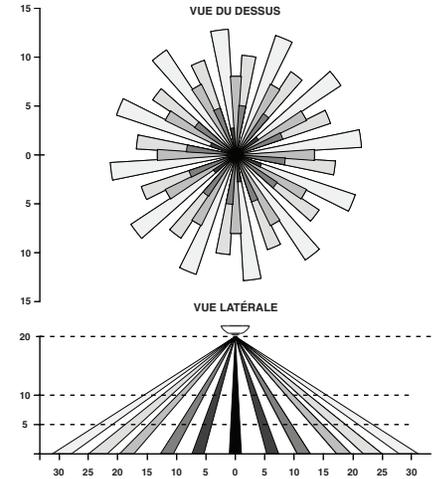
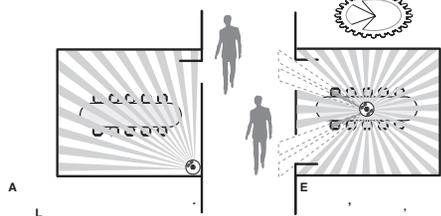


Schéma d'emplacement



DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- **Les lumières ne s'allument pas :**
 - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
 - mauvais câblage à basse tension. **Pour le vérifier :** raccorder les fils ROUGE et BLEU du bloc d'alimentation pour forcer l'éclairage;
 - mauvais câblage à tension régulière. **Pour le vérifier :** raccorder le fil BLEU au fil de relais BLEU (du bloc d'alimentation) pour forcer l'éclairage.
- **Les lumières restent allumées :**
 - mouvements constants. **Pour le vérifier :** réduire la sensibilité de 15 % (cadrans ROUGE ou VERT ou les deux), retirer la source de mouvements ou déplacer le détecteur;
 - mouvements détectés dans un couloir adjacent. **Pour le vérifier :** mettre le détecteur en mode de vérification et marcher dans le couloir; si les lumières s'allument encore, déplacer le détecteur.
- **Les lumières restent allumées trop longtemps :**
 - le délai d'éteinte est trop long. **Pour le vérifier :** vérifier la position du cadran (le délai type est de 10 minutes).

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

- Pour obtenir de l'assistance technique, composez le 1-800-405-5320.
- Rendez-vous également au site Web de Leviton, au www.leviton.com

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la date d'achat, à la Manufacture Leviton du Canada S.R.L., au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelque manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.